



## Faute et responsabilité avocat

Par **MICELE Francoise**, le 11/11/2018 à 19:05

bonsoir

suite à une malfaçon dans la construction d'un garage, une expertise judiciaire avait été décidée ; j'avais fourni à l'avocat des devis pour la remise en état avant la limite fixée par l'expert ; lorsque j'ai reçu le rapport de l'expert j'ai constaté que ce dernier avait largement sous estimé le montant des travaux, dont le montant était 3 fois inférieur à mon devis ! l'expert s'en est défendu en précisant qu'aucun devis ne lui avait été fourni et qu'il n'était pas artisan ; le tribunal m'a donné raison, même sur la nature des travaux à effectuer, mais en limitant mon préjudice au montant estimé par l'expert, malgré que mes devis ont été présentés au tribunal le jour de l'audience ; l'artisan a fait appel, et mon avocat m'a proposé pour contredire le montant accordé, de faire un appel incident en même temps, et j'ai fourni de nouveaux devis actualisés, donc plus élevés de 30% ; au final l'appel a été rejeté et je suis contraint d'accepter le 1er jugement qui me pénalise beaucoup !

selon moi cette situation est la faute de l'avocat, car s'il avait donné mes devis à l'expert, celui ci aurait probablement changé son estimation, ce qu'il a d'ailleurs précisé !

quels sont mes recours et êtes vous d'accord avec mon analyse ? d'avance merci